

**Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil  
à l'interpellation Alice Genoud et consorts –  
Je végétalise, tu végétalises, sauf Plateforme 10 ? (22\_INT\_118)**

**Rappel de l'intervention parlementaire**

*Plateforme 10 a été la visite de l'été pour de nombreux. ses vaudois.es et touristes. Une visite qui pour beaucoup s'est transformée en parcours du combattant lorsqu'il a fallu se déplacer entre les différents musées. Par plus de 30°, le pôle muséal se transforme en fournaise – mettant à rude épreuve nos organismes.*

*Pourtant, le projet initial prévoyait une végétalisation de grande ampleur.*

*Pour le créer, en février 2021, le Conseil d'Etat proposait un crédit complémentaire pour améliorer les aménagements extérieurs de Plateforme 10<sup>1</sup> - un crédit à 2.8 millions (2'779'641.- uniquement pour les aménagements extérieurs) dont il est aujourd'hui compliqué de voir le résultat. Il est pourtant stipulé dans la communication attachée à l'EMPD que « l'essentiel de ces travaux d'aménagement devraient être réalisés pour l'ouverture des musées de l'Elysée et du Mudac au printemps 2022 ». <sup>2</sup>*

*Partant de cet état de fait, nous nous permettons de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :*

- *Comment le Conseil d'Etat explique les différences entre le projet lauréat et le projet réalisé ?*
- *Comment le Conseil d'Etat peut-il nous renseigner sur l'utilisation du crédit de 2,8 millions accepté par le Grand Conseil ?*
- *Comment le Conseil d'Etat va pouvoir remédier à cette situation ? Quels sont les prochains délais pour la réalisation de ce projet ?*
- *Est-ce qu'une attention particulière sera donnée à la végétalisation lors du projet autour de l'ancien poste directeur des CFF et de l'entrée de Plateforme 10 ?*
- *Est-ce que le Canton prévoit d'imposer la présence d'architectes-paysagistes dans les équipes concurrentes de la prochaine phase de concours pour la transformation du poste directeur CFF à l'entrée de plateforme 10 ?*
- *Est-ce que le Canton prévoit la présence d'architectes-paysagistes dans le jury de la prochaine phase de concours pour la transformation du poste directeur CFF à l'entrée de plateforme 10 ?*

*Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.*

<sup>1</sup> Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit additionnel de CHF 2'830'000.- lié aux demandes complémentaires pour finaliser les travaux des aménagements extérieurs du site de Plateforme 10 à Lausanne, février 2021. – adopté le 30 mars 2021 par le Grand Conseil.

<sup>2</sup> Décisions du Conseil d'Etat du 10 février 2021, <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/decisions-du-conseil-detat/seance-du-conseil-detat/id/1003064/>

## ***Réponse du Conseil d'Etat***

### *1. Comment le Conseil d'Etat explique les différences entre le projet lauréat et le projet réalisé ?*

Les images du projet lauréat du concours MCBA (2011) ne tenaient pas compte des contraintes patrimoniales des aménagements extérieurs souhaités par l'Etat de Vaud, la Ville de Lausanne ainsi que les associations du Patrimoine. Pour rappel, en aucun cas des images de synthèse d'un projet au moment d'un concours d'architecture ne peuvent être retenues comme contractuelles pour un maître de l'ouvrage. En effet, les alentours d'un projet de bâtiment ne sont qu'illustratifs. Ainsi, il a été décidé dès 2012, de conserver les importantes traces ferroviaires du site par le maintien des rails originaux de la plaque tournante en direction du nouveau musée MCBA et par le maintien du sol et des rails d'origines de la halle 1911 devant les arcades. Une fois le projet modifié, une présentation publique a été faite en 2015 avec de nouvelles images de synthèses (voir images ci-dessous). Le projet actuel est donc conforme aux engagements de 2015 et correspond au dossier d'enquête déposé en 2014. Il est précisé qu'il convient d'attendre encore quelques années pour que les arbres atteignent la taille suggérée par les images de 2015.



*Image de « l'allée », 2015*



*Image secteur « Poste Directeur », 2015*

2. *Comment le Conseil d'Etat peut-il nous renseigner sur l'utilisation du crédit de 2,8 millions accepté par le Grand Conseil ?*

En date du 30 mars 2021, le Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat, un crédit additionnel de CHF 2'830'000.- lié aux demandes complémentaires pour finaliser les travaux des aménagements extérieurs du site de Plateforme 10 à Lausanne. Tous les travaux indiqués dans l'exposé des motifs et projet de décret accordé par le Grand Conseil ont été effectués, à l'exception de la végétalisation et de la plantation d'arbres sur le « trapèze SUD », zone située le long des voies ferrées entre le MCBA et l'EL-MU. Ces travaux ont été mis en suspens dans l'attente d'une prise de décision formelle quant à l'utilisation et à la nature de la végétalisation et de l'arborisation de cette zone. Ces travaux seront financés par le crédit cité ci-dessus.

3. *Comment le Conseil d'Etat va pouvoir remédier à cette situation ? Quels sont les prochains délais pour la réalisation de ce projet ?*

En plus des éléments cités ci-dessus, le Conseil d'Etat prévoit de réaliser, en accord avec la Fondation P10, d'ici à fin juin 2023, une série d'aménagements paysagers, fontaine, bancs, tenture, déplacement de la crocodile, et ceci afin de mettre en valeur, d'ombrager et agrémenter les espaces entre les deux musées. Une communication plus détaillée sera faite fin mars. Par la suite, conformément aux engagements et à la feuille de route, le concours de projet du poste directeur et des aménagements extérieurs de P10 renseignera sur les aménagements à venir.

4. *Est-ce qu'une attention particulière sera donnée à la végétalisation lors du projet autour de l'ancien poste directeur des CFF et de l'entrée de Plateforme 10 ?*

Oui. Comme pour tous les projets, une attention particulière est demandée aux concurrents pour des aménagements extérieurs de qualité. Pour rappel, plusieurs des projets, dont celui baptisé « Kenny », végétalisent l'intérieur de la plaque tournante ainsi que les abords du poste directeur CFF. La réalisation de ces aménagements est à prévoir en phase avec la poursuite des travaux de la gare de Lausanne, dont le nouveau concept de réalisation et son planning doivent être encore précisés par l'Office fédéral des transports (OFT) et les CFF.

5. *Est-ce que le Canton prévoit d'imposer la présence d'architectes-paysagistes dans les équipes concurrentes de la prochaine phase de concours pour la transformation du poste directeur CFF à l'entrée de plateforme 10 ?*

Pour le concours d'idée du poste directeur, concours appelé 'une porte d'entrée sur Plateforme 10', la présence d'architectes-paysagistes était déjà demandée. Pour le concours de projet, il en sera de même.

6. *Est-ce que le Canton prévoit la présence d'architectes-paysagistes dans le jury de la prochaine phase de concours pour la transformation du poste directeur CFF à l'entrée de plateforme 10 ?*

Dans le cadre du concours d'idée pour le poste directeur, concours appelé 'une porte d'entrée sur Plateforme 10', un architecte-paysagiste était déjà membre du jury avec voix délibérative. Pour le concours de projet, il en sera de même.

En conclusion, le Conseil d'Etat tient à rappeler qu'il s'agit d'un projet urbanistique de longue durée et évolutif, notamment en lien avec les importants travaux de la gare de Lausanne réalisés par les CFF. Pour le gouvernement, si la finalisation des aménagements extérieurs de Plateforme 10 revêt une importance certaine, elle ne saurait se faire néanmoins au détriment du bon fonctionnement de la Gare de Lausanne et de sa modernisation.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 29 mars 2023.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier :

A. Buffat